

NATURE ET ... DÉVELOPPEMENT DURABLE

“Patrimoine naturel” est une notion ambiguë.

Elle peut renvoyer à une notion naturaliste de richesses qu'il conviendra de protéger, au nom de la biodiversité, du réchauffement climatique ou encore de la ressource en eau pour reprendre quelques problématiques en cours.



La réintroduction du Gypaète, l'idée avancée par les suisses de “couvrir” les glaciers, la mise en place de la protection des captages, illustrent cette approche, rationalisée par des démarches scientifiques.

La “nature” est en fait largement recomposée par la présence humaine. Elle est surtout perçue au travers de l'idée que l'homme se fait de son rapport à l'environnement dans lequel il vit. Cette perception fait donc appel à la sensibilité personnelle et collective. Elle est profondément culturelle, c'est-à-dire qu'elle crée un lien interactif entre les habitants et le territoire. Elle nous renvoie au paysage, lieu d'émotion partagée par des démarches de valorisation.

Le paysage de la Haute Savoie ?

Nos paysages sont l'image d'une culture spécifique aux montagnes et aux lacs.

Des données liées à la pente et à l'altitude : ensoleillement, vents, enneigements, températures, érosions ...

Il en résulte une extrême diversité d'activité humaine et d'occupation du territoire. L'intelligence de l'activité agro-pastorale marque encore fortement le paysage par ses alpages ou par la cohérences de ses constructions. Il témoigne de la façon dont l'homme a réussi à prendre en compte le milieu.

Notre sentiment du paysage de montagne est récent. Il associe la vision romantique du XVIII^{ème} à l'image du sport extrême.

La nature en Haute Savoie ?

Nos milieux naturels sont spécifiques de la montagne et des lacs.

Des données liées à la pente et à l'altitude : ensoleillement, vents, enneigements, températures, érosions ...

Il en résulte une extrême diversité des milieux par l'adaptation de la faune et de la flore.

L'étagement des écosystèmes au long de la pente en est la grande caractéristique.

Cette richesse repose donc sur une multitude d'équilibres qui en font aussi la fragilité.

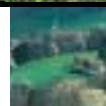
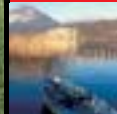


Patrimoines remarquables

Les patrimoines naturels importants font l'objet de repérages attentifs et de mesures de protection : arrêté de biotope, réserves, Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique, Natura 2000, autant de dispositifs qui répondent à des situations particulières. Pour les paysages, de nombreuses études existent à des échelles variées. Généralement effectuées préalablement à des opérations d'aménagement, elles ne constituent pas un cadre de référence durable. Un certain nombre de sites sont classés ou inscrits au titre du Ministère de l'Environnement et font donc l'objet d'une surveillance spécifique.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

HAUTE-SAVOIE


CAUE
 HAUTE-SAVOIE

Patrimoines ordinaires

Le territoire, n'est pas uniquement composé d'espaces remarquables. Sa plus grande partie, occupée par les activités humaines, comporte des systèmes écologiques nécessaires au maintien d'un équilibre général. De même au-delà des sites exceptionnels, les habitants sont en attente d'un paysage quotidien de qualité. La gestion de ces patrimoines relève des collectivités territoriales au travers des documents d'urbanisme : PLU/SCOT et carte communale.



Un cadre général est proposé par la législation pour prendre en compte des situations particulières : loi montagne et littoral, loi sur l'eau... C'est bien à cette échelle locale que se gère la place

laissée au patrimoine naturel.

Points noirs

L'urbanisation importante des fonds de vallée apparaît souvent comme non contrôlée.

- Des coupures entre massifs se forment allant à l'encontre de la continuité des territoires.
- Les concentrations de nuisance sont difficile à gérer : assainissement, ordures ...
- La co-visibilité est plus forte en montagne qu'en plaine. L'impact des constructions en est donc renforcé.



Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles

Depuis 20 ans le conseil général a mis en place une taxe parafiscale affectée aux espaces naturels sensibles. Ce fond permet l'acquisition par la collectivité de terrain constituant un enjeu en terme de milieu ou de paysage. Principalement utilisé au bord des lacs d'Annecy et du Léman, il permet une intervention complémentaire à celle du conservatoire du littoral. L'exercice de ce droit de préemption a permis l'achat de quelques grands domaines et aujourd'hui la question se pose du sens à donner à cette politique. Une réflexion est en cours sur le bas chablais réunissant autour du Conseil Général, les communes et les différents intervenants concernés par ces questions.

Il s'agit de déterminer si une hiérarchie est possible : certains enjeux sont sans doute de niveau départemental, d'autre d'intérêt communal ...

Ce travail doit permettre d'ajuster le périmètre de préemption des collectivités. La préservation de grand site est importante mais pose immédiatement la question de leur gestion et de l'établissement d'un projet de valorisation.

Les patrimoines sont des composantes du cadre de vie pour l'homme :

lieu de vie, de travail de loisirs.

Toutes ces activités sont en compétition sur le territoire.

Et la question du patrimoine est bien celle de l'aménagement du territoire. Débat permanent dans lequel aujourd'hui nous introduisons le souhait de laisser aux générations futures une planète vivable ...

Adresse postale

6 rue des Alouettes
 BP 339
 74008 Annecy Cedex

Téléphone

04 50 88 21 10

Télécopie

04 50 57 10 62

E-mail

caue74@caue74.fr

Site Internet

www.caue74.fr

CONTACT

Arnaud DUTHEIL

Directeur

Tél. 04.50.88.21.10

caue74@caue74.fr



Compétences Hauté-Savoie